

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président Mme Carolle Brabant Vice-présidente Mme Manon Boily, PDG et secrétaire M. Maxime Di Patria Mme Michèle Goyette Mme Marcelle Lajoie Mme Véronique Lussier M. Serge Régnier M. Samsith So M. Alain Couette Dre France Proulx, membre observateur, Fondation Pinel	Docteur Michael Mansour Docteure Michelle Roy Mme Lise Héroux Mme Caroline Larue	M. Alain Bouchard, DGA Mme Elizabeth Keskinbicak, DRHCAJ Docteur Jean-Bernard Trudeau
		POPULATION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 17 h. madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-075</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec les modifications suivantes :</i></p> <p><i>6 Démission d'un administrateur et les autres points seront décalés, 9.3 Ajout de deux nouveaux membres au comité scientifique de l'INPL-PP.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Il n'y a pas de question adressée.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 26 OCTOBRE 2022 ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 26 octobre 2022 et copie du tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-076</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 26 octobre 2022 tel que rédigé du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>L'ensemble des décisions prises durant la dernière année a été mis en application à l'exception de celle concernant le programme d'accès à la langue anglaise, car nous sommes dans l'attente de la position ministérielle.</p>
<p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Il est décidé à traiter immédiatement le point 7 du présent procès-verbal.</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
4.	<p>MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>M. Brunelle fait l'état de situation du processus de nomination des membres du conseil d'administration.</p> <p>Nomination des membres indépendants – mars 2023.</p> <p>Représentants université :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Université a transmis au ministère les noms, nous sommes en attente de leur nomination ; <p>Le président rappelle que les bulletins de candidature ont été soumis au ministère et que les nominations sont attendues au printemps 2023. Un petit rappel à l'effet que les membres demeurent en poste tant que le ministère n'a pas confirmé le non-renouvellement ;</p> <p>Concernant les membres issus des Collèges (CMDP, CECI, CECM. CU, DRMG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CMDP a soumis dans les délais leur représentante. Cependant nous n'avons pas reçu les candidatures pour les autres collèges dans le délai prescrit. La période de 120 jours a débuté le 6 décembre, donc l'établissement peut proposer les personnes qui ont manifesté leur intérêt (CECM ET CECI) ; <p>Le président nous informe qu'il y a un processus en cours pour résoudre l'enjeu du représentant du comité des usagers.</p> <p>Le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) doit soumettre un représentant.</p> <p>Lors du comité de gouvernance et d'éthique, deux candidatures d'administrateur indépendant soient Mme Rachel Lamer et Mme Caroline Bourbonnais ont été recommandées. Ces candidatures ont été soumises au ministère et une fois qu'elles seront officialisées, le processus de renouvellement suivra son cours.</p> <p>Mme Brabant a informé le président du conseil d'administration que le comité d'évaluation a complété l'évaluation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services et que celle-ci répond amplement aux attentes.</p>
5.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>Concernant la situation Covid de l'Institut, de façon générale, nous notons une amélioration due aux mesures sanitaires mises en place. Il n'est plus nécessaire d'être vacciné pour travailler dans le réseau de la santé. La couverture vaccinale adéquate correspond maintenant à deux doses ou une dose avec un diagnostic de Covid. Les mesures à appliquer sont maintenant les mêmes à travers le réseau.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Un résumé des activités aux patients est fait et un rappel aux administrateurs sur la possibilité de participer à l'activité du jardin enchanté. Malheureusement, étant donné le contexte de la pandémie, seulement la participation à cette activité est permise aux administrateurs.</p> <p>Au cours des prochaines semaines, plusieurs projets seront travaillés, mais plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet déploiement bureau expérience patient et sécurisation culturelle, • Projet de modernisation. <p>Dernièrement, l'Institut a fait les manchettes en lien avec le délai des évaluations des délinquants dangereux et à contrôler. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de la clientèle de l'Institut, mais bien de personnes provenant du milieu carcéral et que ces délais ne diminuent en rien l'accès à nos services. Cependant, il existe une entente et nous ne sommes plus en mesure de répondre à la demande grandissante. Des discussions avec le Ministère sont en cours.</p> <p>La présidente-directrice générale informe qu'un projet de loi sera adressé afin de permettre la création d'une agence.</p> <p>Suite à la présentation du rapport du comité de valorisation de la mission universitaire et l'accueil favorable de celui-ci par les administrateurs, la présidente-directrice générale les remercie et souligne à nouveau l'apport de ce comité.</p> <p>Un remerciement est adressé à tous les administrateurs soulignant leurs implication, engagement et soutien tout au long de cette dernière année.</p>
6.	<p>Démission d'un administrateur</p> <p>Lors de la plénière, les administrateurs ont été informés de la démission de monsieur Maxime Di Patria. Le conseil comprend les motivations de M. Di Patria et souligne son apport au sein du conseil d'administration. M. Di Patria siégeait au comité comme membre indépendant à titre d'administrateur pour le profil 2 « Gestion des risques, finances et comptabilité) et siégeait aussi comme membre du comité de vérification. Le conseil d'administration accepte à regret la démission de M. Di Patria à titre d'administrateur indépendant et le remercie de son implication tout au long de son mandat.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2022-077</i></p> <p>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte à regret la démission de Monsieur Maxime Di Patria, membre indépendant pour le Profil 2 « Gestion des risques, finances et comptabilité ».</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Étant donné que M. Di Patria était président du comité de vérification, le président informe les administrateurs que lors du prochain comité de vérification, un président intérimaire sera nommé et soumis à la prochaine séance régulière du conseil d'administration prévue en février 2023.</p>
7.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ AD HOC SUR LA VALORISATION DE LA MISSION UNIVERSITAIRE, ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS;</p> <p>Le président précise que lors de la plénière, ce rapport a été présenté permettant ainsi d'approfondir la discussion, mais qu'il est important de présenter le rapport intérimaire formellement en séance régulière.</p> <p>Dr Trudeau présente le contenu du rapport d'étape et explique sommairement les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat, composition du comité et la démarche • Synthèse des consultations • Orientations proposées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Constitution et déploiement d'infrastructure, ○ Attraction de chercheurs compétitifs, ○ Création de réseaux de collaboration interdisciplinaires, • Plan d'action-Éléments de discussion suggérés. <p>Le président souligne à nouveau que cette démarche est prometteuse et leur assure tout le soutien nécessaire.</p> <p>CONSIDÉRANT la mise en place du comité ad hoc sur la valorisation de la mission universitaire le 8 décembre 2021, dont le mandat est de soutenir le développement des volets scientifiques et le partage des connaissances de l'Institut. Plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il soutient le CA, la PDG, et la directrice de la recherche et enseignement universitaire dans les décisions stratégiques à prendre pour atteindre les objectifs de positionnement et de rayonnement ainsi que du développement de partenariats intersectoriels structurants pérennes; • Il soutient l'Institut dans sa mission d'assurer les conditions gagnantes pour le plein déploiement des activités scientifiques; • Il soutient l'Institut dans sa volonté de sortir de ses murs en partageant ses connaissances avec les acteurs de la première et deuxième ligne des milieux de la santé et des services sociaux, de la justice et de la sécurité publique dans le but de mieux accompagner les partenaires en amont et ainsi améliorer la prévention de la violence dans la société; • Il contribue à l'élaboration et à la validation de stratégies en lien avec la mission de l'Institut; • Il soutient les diverses représentations des autorités de l'institut au besoin; • Il contribue à l'essor de la notoriété de l'Institut et sert de levier à la Fondation;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Son mandat vise davantage un public externe tout en tenant compte de l'importance que tous les employés, médecins et bénévoles de l'Institut contribuent à l'atteinte des objectifs. <p>CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'étape recommandant au conseil d'administration l'adoption des trois orientations que le comité s'est dotées;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition du comité de poursuivre les travaux durant la prochaine année afin de réaliser un plan d'actualisation des orientations du comité.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-078</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte favorablement les orientations du comité ad hoc sur la valorisation de la mission universitaire et la poursuite des travaux de celui-ci au cours de la prochaine année visant à la réalisation d'un plan d'actualisation des orientations et que soient transmis au président du comité et aux membres les félicitations et remerciements de la part du conseil d'administration.</p> <p>La présidente-directrice générale informe les administrateurs, les invités et la population que la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire de l'INPL-PP, docteure Anne Crocker, est la récipiendaire du concours canadien de la chaire de recherche en santé mentale, justice et sécurité publique pour une durée de 7 ans. Cette chaire a été choisie et présentée par l'Université de Montréal. Une motion de félicitations à l'égard de la docteure Anne Crocker est acceptée unanimement par le conseil d'administration.</p>
8.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE</p> <p>Les membres ont reçu le rapport annuel du CM. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les membres du comité de vigilance et de la qualité. Mme Kahlaoui fait un résumé de sa présentation. Le rapport nous démontre que le secteur du conseil multidisciplinaire demeure extrêmement vivant. Le président du conseil souligne que Mme Kahlaoui fait partie des porte-parole experts de l'établissement et tient à la remercier de son implication. M. Samsith So félicite Mme Kahlaoui pour le projet atelier, car certains patients y trouvent une motivation. La parution de ce projet est prévue pour le 21 décembre.</p>
9.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) NOMINATIONS</p> <p>9.1 Levée de la réserve - Nomination Julie Bérubé Fortin;</p> <p>Les membres du comité exécutif du CMDP, ayant reçu l'avis favorable au recrutement du vice-doyen de l'Université de Montréal dans ce dossier, lèvent la réserve émise au conseil d'administration (EXE-2022-032).</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>PROPOSITION CA-2022-79</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP, suite à la réception de l'avis favorable au recrutement du vice-doyen de l'Université de Montréal (résolution EXE-2022-042) lève la réserve émise au conseil d'administration lors de la nomination de Dre Julie Bérubé-Fortin (EXE-2022-032).</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p>9.2 Prolongation du congé de service de la Dre Nathalie Boulanger.</p> <p>Le conseil d'administration est informé que la docteure Nathalie Boulanger souhaite poursuivre son congé pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2023, et ce, pour les mêmes raisons que celles évoquées le 23 novembre 2021 (EXE-2021-033).</p> <p>PROPOSITION CA-2022-80</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2022-043) accepte la demande de prolongation du congé de service de la Dre Nathalie Boulanger, du 1er janvier au 31 décembre 2023.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
10.	<p>DIRECTION DE LA RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (DRE)</p> <p>10.1 Demande d'octroi d'attestation de recherche (Sébastien Brouillette-Alarie, Ph. D.)</p> <p>Une demande d'octroi d'attestation de recherche a été déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres ont reçu copie de la lettre d'accompagnement, d'une fiche synthèse, lettre d'intention et de son curriculum vitae.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-081</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>La demande d’octroi d’une attestation de recherche à titre de chercheur associé pour une durée de trois ans 7 décembre 2022 au 6 décembre 2025 à Monsieur Sébastien Brouillette-Alarie, Ph. D., professeur associé à l’École de criminologie de l’Université de Montréal et coordonnateur scientifique du Réseau des praticiens canadiens pour la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent (RPC-PREV) de l’Université du Québec à Montréal.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l’unanimité</i></p> <p>10.2 Renouvellement de l’attestation de recherche d’une chercheure régulière (Anne Crocker, Ph. D.)</p> <p>Une demande de renouvellement de l’attestation de recherche d’une chercheure régulière a été déposée par la direction de la recherche et de l’enseignement universitaire. Les membres ont reçu copie de la lettre d’accompagnement, d’une fiche synthèse, lettre d’intention et de son curriculum vitae.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-082</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIM DI PATRIA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l’article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l’Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p>La demande de renouvellement de l’attestation de recherche d’une chercheure régulière pour une période de trois ans soit du 23 janvier 2023 au 22 janvier 2026 à : Docteure Anne Crocker, Ph. D., professeure titulaire au département de psychiatrie et d’addictologie et à l’École de criminologie de l’Université de Montréal et Directrice de la recherche et de l’enseignement universitaire à l’INPL Philippe-Pinel</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l’unanimité</i></p> <p>10.3 Ajout deux candidatures comité d’évaluation scientifique</p> <p>La présidente-directrice générale informe les administrateurs que le comité scientifique a pour mandat d’évaluer l’acceptabilité sur le plan scientifique, des projets de recherches menés sous la responsabilité de l’INPL Philippe-Pinel.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le président du comité, monsieur Jean Proulx, souhaite ajouter deux nouveaux membres au comité afin d'assurer une relève ainsi qu'une plus grande diversité d'expertises au sein du comité étant donné l'hétérogénéité des projets soumis pour examen. Il nous informe que la docteure Renée Roy, qui siégeait en tant que membre du CMDP, s'est retirée du comité. Les démarches afin de combler ce siège sont en cours. Monsieur Proulx, président du comité, propose que les deux personnes suivantes puissent se joindre au comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Hélène Goulet, Ph.D., Professeure adjointe, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal; • Simon Matoori, Ph.D., Professeur adjoint, Faculté de pharmacie, Université de Montréal. <p>Ces deux chercheur (e) s-professeur (e) s ont des expertises reconnues dans leur domaine respectif. Une fiche synthèse, une lettre de demande de la part de monsieur Proulx ainsi que les curriculum vitae des deux professeurs en question sont soumis. Ces derniers confirment leur intérêt à participer au comité scientifique.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-084</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise l'ajout de Mme Marie-Hélène Goulet et M. Simon Matoori comme membres du comité scientifique, et ce, à compter de ce jour.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p>PRIX EXCELLENCE DU RÉSEAU 2022-2023</p> <p>La 39^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux est officiellement lancée. Les Prix d'excellence mettent en lumière l'engagement et la collaboration exceptionnels des acteurs du réseau et du milieu communautaire. Ils visent à souligner les initiatives mises en place sur le terrain au profit des usagers, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue. Dans le cadre de cette initiative, l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel souhaite soumettre au concours son programme de télésanté dans la catégorie « Accessibilité aux soins et services » qui a d'ailleurs été largement reconnu par Agrément Canada.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-083</p> <p>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve le dossier de candidature « <i>Programme de télésanté</i> » pour qu'il soit déposé aux prix d'excellence 2023.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	La proposition est adoptée à l'unanimité.
12.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>12.1 <i>Suivi période 8,</i> Monsieur Bouchard présente les résultats financiers de la période 8. Il souligne qu'il s'agit d'une période particulière, car l'Institut a reçu des revenus non prévus. Ces revenus découlent d'un correctif de l'indice du prix à la consommation et des ajustements en lien avec des mesures à la convention collective. Ces revenus ont généré un surplus pour cette période. Ce surplus donne une marge de manœuvre qui permet de soumettre des dépenses en immobilisation non récurrentes</p> <p>12.2 <i>Autorisation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels</i></p> <p>L'INPL Philippe-Pinel désire retenir une firme de professionnels spécialisée dans l'architecture pour la préparation et la réalisation de multiples projets de construction, de transformation, de rénovation fonctionnelle, de réaménagement, de mise aux normes en conformité et de maintien d'actif pour son plan triennal d'immobilisation correspondant à l'exercice financier 2022-2025</p> <p>Un descriptif du contrat est présenté aux administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Firme retenue : Barin + LLA Architectes en consortium, • Montant du contrat : 2 000 000 \$, • Durée du contrat : 3 ans (2 ans+ 1 année d'option de prolongation d'une année supplémentaire si requise), • La levée de l'option est à la discrétion de l'établissement. (Toujours à l'intérieur de l'enveloppe de 2 000 000\$. <p>En conformité avec la politique d'approvisionnement, tout contrat de plus de 1 500 000 \$ doit être approuvé par le conseil d'administration de l'établissement. Donc après présentation de la fiche synthèse, les administrateurs autorisent l'octroi du contrat de services professionnels.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2022-085</i></p> <p>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, autorise la présidente directrice générale à signer le contrat pour les services professionnels en architecture avec la firme Barin + LLA Architecture en consortium pour un montant de 2 000 000 \$ avant taxes pour une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année supplémentaire si requise.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>12.3 <i>Autorisation d'emprunt « Fonds d'exploitation » 2023-2024</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le 23 février 2022, le conseil d'administration autorisait l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel à emprunter un montant maximal de 25 M\$ pour couvrir les besoins de liquidité du fonds d'exploitation pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. L'emprunt autorisé par le MSSS pour la période du 25 août 2022 au 22 février 2023 est de 22 421 000 \$. La demande de renouvellement devra être déposée au plus tard le 25 janvier 2023. Cette demande devra inclure une résolution de conseil d'administration couvrant minimalement la période d'emprunt. Selon l'analyse de nos liquidités, notre besoin d'emprunt pourrait atteindre 25 M\$ pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.</p> <p>L'autorisation d'emprunt a été présentée et discutée lors du comité de vérification et celui-ci recommande fortement l'autorisation de cet emprunt.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-086</p> <p>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, autorise l'Institut à emprunter un montant maximal de 25 M\$ pour couvrir les besoins de liquidité du fonds d'exploitation pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
13.	<p>POINTS D'INFORMATION :</p> <p>a. Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique, Le comité a été saisi de la démarche sur la plan stratégique 2020-2023 et que malgré certains délais causés par la pandémie, il sera déposé comme prévu en septembre 2023 au conseil d'administration</p> <p>b. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité, Lors du comité de vigilance et de la qualité, les points suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la commissaire aux plaintes, • Recrutement des médecins examinateurs, • Mme Alain-Noël a fait part de son plan de rattrapage, • Rapport sur l'évaluation des délinquants dangereux et à contrôler. <p>c. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications, Lors de la rencontre du comité des ressources humaines et communications, les points suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une révision des indicateurs P7, il n'y a pas d'enjeu relevé, • Constat d'une augmentation d'assurances salaires et diminution des accidents de travail, • Formation des porte-paroles,

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<div style="background-color: black; width: 100%; height: 100%;"></div>
15.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Le huis clos est reporté à la prochaine réunion.
16.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 22 février à 19 h.
17.	LEVÉE DE LA SÉANCE <i>PROPOSITION CA-2022-089</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 18 h 30</i>

 André Brunelle
 Président du conseil d'administration

 Manon Boily
 Présidente-directrice générale et secrétaire

PV-CA 2022-12-07
 Approuvé le 22 février 2023